

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN MEUSE 2018



PRÉFET
DE LA MEUSE

Juin 2019

AVANT PROPOS



Au service de la population et du territoire en quête d'attractivité, l'Etat s'est toujours autant mobilisé en 2018 dans un champ de compétences large et varié.

Au-delà de la commémoration du centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale marquée par l'itinérance du Président de la République, l'année 2018 aura été caractérisée par l'avènement de crises sociale, sanitaire et environnementale.

Le maintien de l'ordre public parfois menacé par les mouvements de contestation, la lutte contre la peste porcine africaine à la frontière franco-belge, le soutien à l'agriculture face à l'épisode de sécheresse, sont autant d'exemples d'actions de l'Etat réalisées sur le territoire œuvrant en collaboration avec les acteurs locaux au premier rang desquels les collectivités territoriales et les acteurs économiques.

Dans la continuité de mon prédécesseur, j'ai poursuivi les actions entreprises dès mon arrivée en janvier 2019 et identifié de nouvelles priorités pour le département.

Au service d'une cohésion territoriale et sociale, à laquelle les citoyens ont exprimé leur attachement, les services de l'Etat soutiennent les acteurs économiques et notamment les agriculteurs afin de préserver l'activité et de favoriser la création d'emplois. L'Etat soutient également l'aménagement durable du territoire en accompagnant les projets portés par les collectivités en matière d'accès aux services publics, d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité et en portant notamment le projet de couverture numérique du département.

Sans prétendre à l'exhaustivité, le présent rapport établi à l'attention des conseillers départementaux comme le prévoit la loi, retrace le bilan de l'activité des services de l'Etat en 2018. Il sera utile à tous ceux qui s'intéressent à l'action de l'Etat en Meuse. S'articulant autour d'axes prioritaires, comme autant de défis pour l'Etat, le rapport rend également compte aux concitoyens de l'importance des missions et des actions de l'Etat, dans un souci de transparence et de lisibilité de l'action publique.

*Je vous invite à lire avec attention ce document.
Il est le reflet concret de l'engagement quotidien des
agents de l'Etat en Meuse.*

Alexandre ROCHATTE

Préfet du département de la Meuse



SOMMAIRE

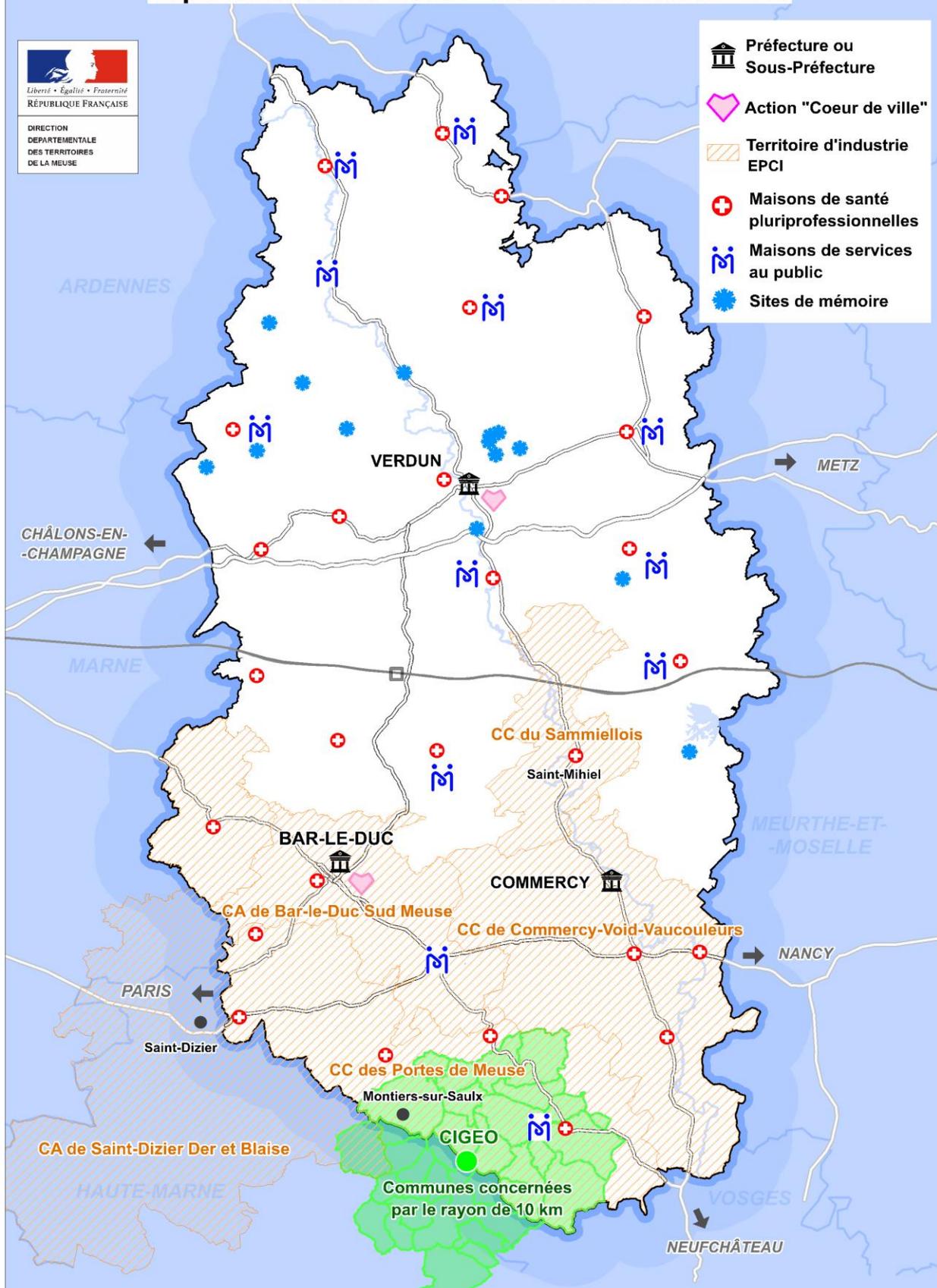
1 – Protéger la population	5
Assurer la sécurité	6
Anticiper les risques	12
2 – Promouvoir l’emploi et soutenir l’économie	15
Renforcer le tissu économique	16
Soutenir les entreprises.....	18
Soutenir l’agriculture.....	20
3 – Favoriser l’attractivité du territoire	23
Investir pour développer les infrastructures.....	24
Accompagner la transition écologique	29
Valoriser le patrimoine et la mémoire	32
4 – Renforcer la cohésion sociale	37
Instruire et éduquer	38
Renforcer les solidarités	40
Lutter contre les discriminations.....	44
Valoriser la vie associative.....	46
5 – Moderniser l’action publique	47
Favoriser l’accès numérique aux services publics.....	48
Assurer un service public de proximité	52
Annexes :	55



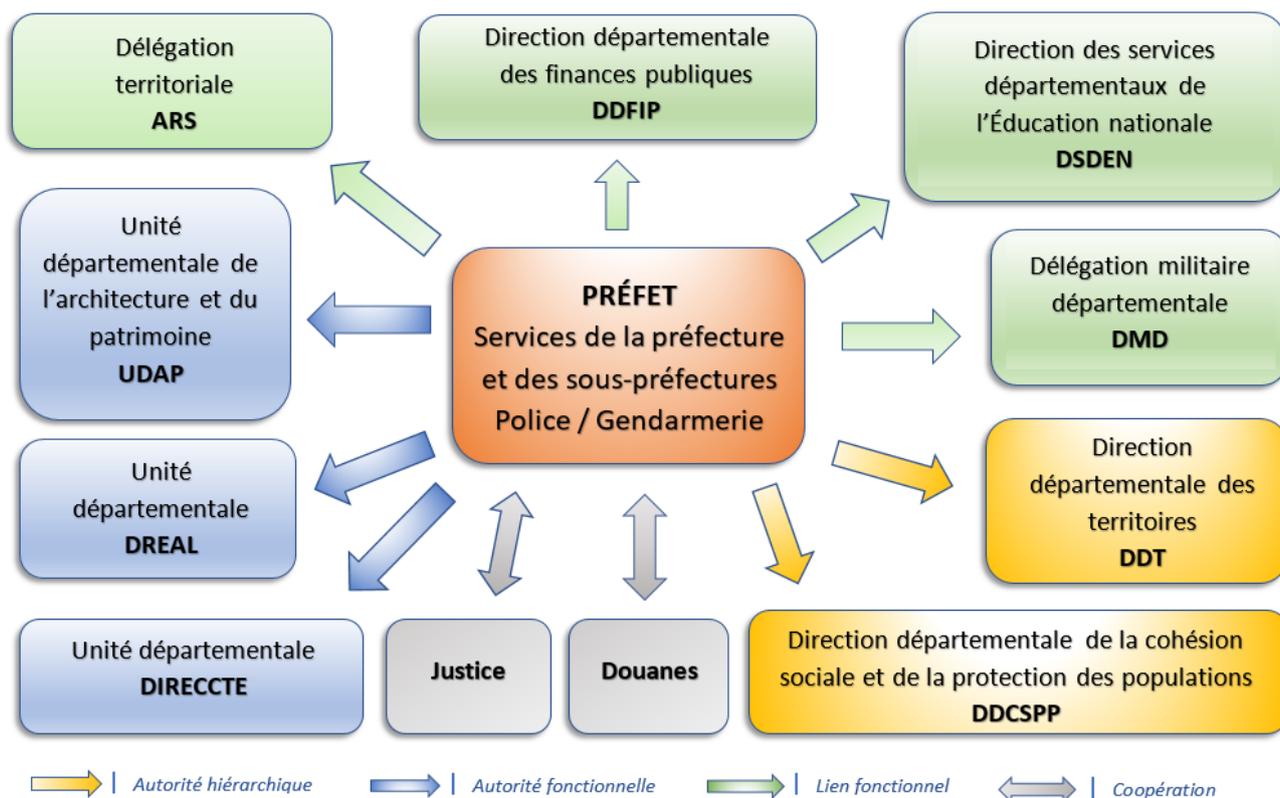
Département de la Meuse - Action de l'État en 2018



-  Préfecture ou Sous-Préfecture
-  Action "Coeur de ville"
-  Territoire d'industrie EPCI
-  Maisons de santé pluriprofessionnelles
-  Maisons de services au public
-  Sites de mémoire

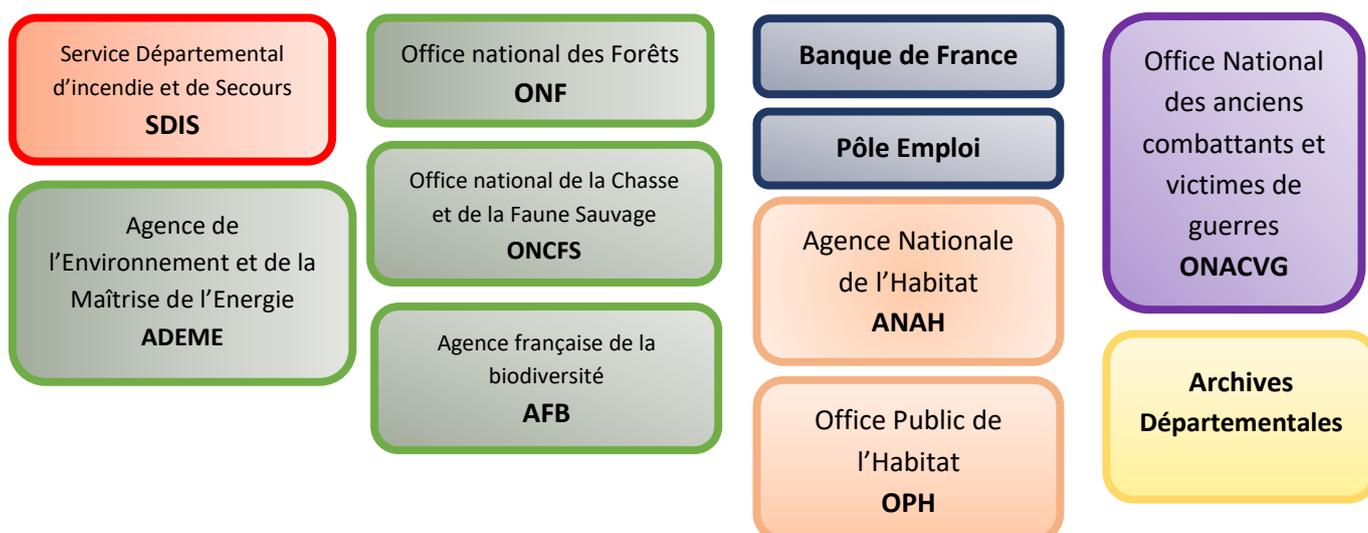


Organisation de l'Etat en Meuse



DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ARS : Agence Régionale de Santé

Sphère publique



Protéger la Population



ASSURER LA SECURITE

En 2018, l'Etat s'est fortement mobilisé afin de garantir la **sécurité publique**. Après un pic enregistré en 2016, les atteintes aux biens et notamment les cambriolages enregistrent, en 2018, une baisse pour la deuxième année consécutive. Les violences familiales restent à un niveau élevé mais la statistique reflète en partie une plus grande révélation des faits dans le cadre d'une politique d'accompagnement social.

Le nouveau dispositif de la **Police de Sécurité du Quotidien (PSQ)**, lancé par le Ministère de l'Intérieur pour rapprocher les forces de l'ordre (Gendarmerie Nationale et Police Nationale) de la population et des élus, a été décliné en Meuse en **février 2018**. **L'objectif est de recentrer les forces de l'ordre sur leur cœur de métier** à savoir la protection des personnes et des biens par un renforcement de leur temps de présence sur le terrain.

Se rapprocher des citoyens

En Meuse, le déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien s'est traduit par l'ouverture de permanences dans **8 points d'accueil délocalisés** par les **brigades de gendarmerie**. La PSQ implique également la mise en place de **patrouilles pédestres** et le déploiement d'outils numériques afin d'être au plus près des citoyens. Des forces de l'ordre connaissant la population sont plus à même de résoudre les problèmes locaux.



Signature d'une convention citoyenne avec Mme Martine Joly, Maire de Bar-le-Duc, le 12 Octobre 2018

36 protocoles de participation citoyenne ont été signés avec les communes en 2018. Véritables outils de co-production de la **sécurité quotidienne**, ces dispositifs impliquent les citoyens et les élus contre les cambriolages et les incivilités.

Ce dispositif **encourage la population à adopter une attitude vigilante** et solidaire et vise à **informer les forces de l'ordre de tout fait particulier**.

389 gendarmes et **151** policiers assurent la sécurité des meusiens au quotidien.



Lutter contre les atteintes aux personnes et aux biens

Baisse des atteintes aux biens avec une **diminution de 1,8 % des faits constatés (dont 7,6 % de cambriolages)**. Ces chiffres confirment la tendance à la baisse des années 2016 et 2017.

Les **atteintes aux personnes** connaissent en revanche une hausse sensible avec **+ 13,3 % des faits constatés** dans le département en 2018, dont **+ 22,7 % pour les violences sexuelles**, liées en partie à des déclarations plus systématiques des victimes.



Equipe de Police - Verdun - Septembre 2018



Deux **intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie** participent à la prise en charge des femmes victimes de violences. Depuis novembre 2018, les femmes peuvent **signaler en ligne** les violences sexuelles et sexistes dont elles sont victimes.

Lutter contre les addictologies

L'Etat a intensifié la lutte contre la toxicomanie en 2018. Le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018 sera décliné en Meuse en 2019, au terme du rendu du diagnostic de l'Agence Régionale de Santé sur le sujet.

L'Etat **s'est fortement mobilisé** :

40 trafics de drogue démantelés en 2018. La proximité avec la Belgique et les Pays-Bas alimente un phénomène de consommation-revente de stupéfiants mais l'ampleur et la taille des trafics démantelés restent mesurées.

27 800 € ont été versés à **13 structures** au titre de la **Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives** en 2018. Ce fonds vise à soutenir les efforts des partenaires publics dans tous les domaines de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Des actions de prévention renforcées :



Intervention du Policier Formateur Anti-Drogue (PFAD) au lycée Ligier Richier le 5 avril 2018



Lutter contre la radicalisation

La lutte contre la menace terroriste nécessite **une implication de l'ensemble des acteurs locaux** dans le cadre du **plan national de prévention de la radicalisation élaboré en 2017**. Deux instances sont au cœur de la politique de déradicalisation en Meuse :

La **cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles** s'est réunie **5 fois** en 2018 pour suivre les familles dont un membre présentait des signes de radicalisation.

Une journée d'information sur la prévention de la radicalisation a été organisée le 15 novembre 2018 à l'initiative de la préfecture et en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Maison des Ados 55 et le réseau Virage. Elle visait à sensibiliser des professionnels de santé, des acteurs sociaux et de l'Education nationale sur la radicalisation.

Le **Groupe d'évaluation départemental**, réuni **5 fois** en 2018, rassemble les acteurs impliqués dans le repérage et l'identification des individus radicalisés, sous la présidence du préfet et des procureurs territorialement compétents.



Améliorer la sécurité routière

Depuis deux ans, une **hausse sensible du nombre de tués** sur la route est constatée dans le département. **L'alcool est le premier facteur de mortalité sur les routes meusiennes (41%)**. La **vitesse** reste également une **cause majeure** et apparaît comme un **facteur aggravant dans 75% des accidents mortels**.

À l'inverse de la tendance nationale, la mortalité sur les routes meusiennes est en hausse par rapport à 2017, soit une **augmentation de 13%** (deux victimes supplémentaires). Au niveau national, le **nombre de tués est en baisse de 5.3%** (soit 100 décès de moins pour la France métropolitaine).

Evolution du nombre de tués sur la route entre 2009 et 2018										
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Meuse	22	17	17	14	7	15	14	12	16	18
France*	4273	3992	3963	3653	3268	3384	3461	3477	3348	3248

*Les données pour la métropole sont issues du bilan sécurité routière 2018 de l'ONISR, daté du 29 mai 2019



Repérer et sanctionner les conduites à risques

Des **contrôles plus ciblés** ont été réalisés par les forces de l'ordre. **89 000 dépistages alcoolémie** (dont 759 positifs) et **1 900 dépistages stupéfiant** (dont 374 positifs) ont été réalisés en 2018. Aussi, la répression contre la vitesse excessive s'est maintenue à un niveau élevé avec plus de **64 000 infractions** relevant du contrôle/sanction automatisé. En 2018, **938 suspensions immédiates de permis** ont été actées (dont 345 pour vitesse excessive, 337 pour alcoolémie).



Contrôle routier de la Gendarmerie

Face aux **comportements à risques de certains usagers de la route**, le Préfet peut prendre des mesures de sanctions qualifiées d'administratives alors que le juge prononcera une sanction judiciaire, dont la suspension ou l'annulation de permis de conduire et l'immobilisation du véhicule. La suspension de permis consiste en un **retrait de permis provisoire** immédiat à la suite **d'une infraction routière** relevée par les forces de l'ordre. Cette mesure vise à empêcher à un conducteur à risque de reprendre la route et ainsi mettre en danger la vie d'autrui.

Tableau des suspensions de permis en Meuse

Année	Vitesse (+40km/h)	Alcoolémie (+0.4mg/l)	Stupéfiants (tout produit)	Autres	Total
2018	345	337	243	12	938
2017	314	441	246	17	1018
2016	588	337	206	13	1144



Une mesure alternative à la suspension du permis de conduire a été établie en 2018 : la pose d'**éthylotest anti-démarrage (EAD)**, sur décision préfectorale en cas **d'alcoolémie supérieure à 0,8 g/l de sang**. L'EAD est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il a été institué par le décret n° 2018-795 du 17 septembre 2018. Plusieurs installateurs **seront agréés en 2019** en Meuse.



Mise en place des 80km/h

La vitesse est la première cause d'accidents mortels en France (**31 %**), suivie de l'alcool (**19%**), puis des stupéfiants (**9%**). De plus, **le réseau routier** sur lequel les accidents mortels sont les plus fréquents est celui des **routes à double sens sans séparateur central (55% de la mortalité routière)**.



Pour enrayer ce phénomène, le Premier ministre a décidé d'abaisser la vitesse à **80 km/h** sur les routes à double sens sans séparateur central à partir du 1^{er} juillet 2018, conformément à la mesure n°5 du CISR du 9 janvier 2018. Cette décision a permis d'épargner **127 vies sur le second semestre 2018** et le **nombre de blessés** a chuté de près de **25%**.

En Meuse, 26 accidents corporels et 5 accidents mortels ont été constatés sur les axes concernés par la mesure, entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2018. Sur ces 26 accidents, 6 avaient la vitesse comme cause principale. **La vitesse** étant pour chaque accident un **facteur de gravité**.

Renforcer la prévention

De nombreuses actions sont menées par l'Etat **pour une conduite prudente** :

36 000 euros ont été alloués au titre du **Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière** pour financer **32 actions d'éducation, de prévention et de formation** en matière de sécurité routière. Les deux publics visés principalement ont été les jeunes et les seniors. Exemple d'action financée : « Les seniors et la route ».

Un effort important a également été déployé en direction des plus jeunes. **5 850 élèves** dans **61 établissements scolaires** ont été sensibilisés en 2018. Par exemple, une journée de sensibilisation aux risques routiers a été organisée au collège Louis Pergaud de Fresnes-en-Woëvre.



Intervention sur les addictions au lycée Poincaré



Rencontres de la Sécurité Octobre 2018



EVENEMENTS MARQUANTS

La Police Nationale et la Gendarmerie Nationale ont multiplié des **actions de maintien de l'ordre** :

L'évacuation du Bois Lejuc

L'année 2018 a été marquée par **une contestation radicale** portée par des opposants au projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure (CIGEO). Des activistes occupaient le bois Lejuc, situé à l'aplomb des futures galeries souterraines depuis l'été 2016. A la suite d'une décision de justice, **le Bois Lejuc a été évacué le 22 février 2018.**



La manifestation anti-projet CIGEO



L'Etat s'est mobilisé pour sécuriser la manifestation des opposants au projet CIGEO le 16 juin 2018 à Bar le Duc. Infiltrée par un groupe de **black blocks violents**, un dispositif de sécurité renforcé a été mis en place, il a mobilisé 6 unités de forces mobiles, plusieurs équipages d'intervention et de services techniques spécialisés. **Le Centre Opérationnel Départemental de la Préfecture a été activé pendant plus de 16 heures en continu.**

Le mouvement des « gilets jaunes »

Les forces de l'ordre ont été mobilisées pour **sécuriser les manifestations des gilets jaunes et maintenir l'ordre public.** Depuis novembre 2018, les services de l'Etat ont activé le Centre Opérationnel Départemental **6 jours** en continu du 17 au 22 novembre (puis 2 jours, le 12 janvier et le 2 mars 2019). **9 unités de forces mobiles ont été mobilisées** de novembre 2018 à avril 2019. Un travail préparatoire important a été mené afin de sécuriser les manifestations non déclarées, les forces de l'ordre ont saisi **plusieurs dizaines d'armes par destination** (armes blanches, boules de pétanque) et **équipements de protection dans le cadre des contrôles préventifs.**



Centre opérationnel départemental - Préfecture de la Meuse - Novembre 2018



ANTICIPER LES RISQUES

En 2018, l'État s'est **particulièrement investi pour préserver les personnes et les biens des risques**. Janvier et février ont été caractérisés par une forte pluviométrie générant **des inondations** en Meuse. Ces événements ont induit une **forte mobilisation des services pour anticiper et accompagner les épisodes de crues**. Par ailleurs, la présence de certaines activités sur le territoire est une source potentielle de **risques technologiques**. Afin de prendre les décisions de prévention les plus adaptées, la **Direction Départementale des Territoires** élabore des **plans de prévention des risques naturels et technologiques**.

Prévenir les risques naturels et technologiques

Les **plans de prévention des risques (PPR)** visent à assurer une **sécurité maximale des personnes et des biens** en tenant compte des phénomènes naturels ou des risques technologiques. Ils identifient les **zones exposées aux risques**, définissent **les conditions de construction** dans ces zones et prévoient des **mesures de protection ou de prévention** en faveur des populations.

En 2018 :

6 Plans de Prévention des Risques inondations ont été établis dont le **PPRi des vallées de la Saulx et de l'Orge** approuvé par le préfet en juin 2018. **1 PPRi pour la Vallée de l'Aire et ses affluents** est en cours d'élaboration. En 2018, les études et les cartographies des aléas de cette zone ont été finalisées.

11 communes reconnues en état de catastrophe naturelle en raison des inondations.



2 plans de prévention des risques « Cavités souterraines » sont en cours d'élaboration. Ils concernent 2 communes du sud-meusien : Savonnières-en Perthois et Ancerville.



Les **plans de prévention des risques technologiques** (PPRT) sont des outils réglementaires qui participent à la prévention des risques technologiques et dont l'objectif principal est d'agir sur l'urbanisation existante et future afin de protéger les personnes des risques technologiques résiduels. En Meuse, en 2018 :

3 établissements classés « SEVESO seuil haut » font l'objet d'un **PPRT**, approuvé par le Préfet.

1 révision du PPRT de l'entreprise **INEOS** et une suspension des mesures foncières qui y sont liées suite à une **évolution des conditions d'exploitation** de l'usine chimique.

1 abrogation du PPRT de l'entreprise **SODETAL** due à une cessation d'activité et à l'évacuation définitive de tous les produits dangereux.

1 élaboration d'un PPRT pour le dépôt de munitions du Rozelier à Sommedieue. Une étude des dangers a été réalisée.

2 Plan particuliers d'interventions ont été mis en place en Meuse pour la **société Innospec et le dépôt d'armes le Rozelier** à Sommedieue. Le PPI est un dispositif local qui vise à faire face aux risques technologiques. **Le PPI des établissements Innospec a été testé le 21 juin 2018.**

Protéger les consommateurs

Les services de l'Etat veillent à assurer la protection des droits des consommateurs et à garantir la qualité des produits vendus. En 2018, afin de faire respecter les normes d'hygiène et commerciales, les inspecteurs de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ont réalisé :

418 inspections d'établissements dans des abattoirs, des restaurants, des cuisines collectives agréées ainsi que des grandes et moyennes surfaces pour la **qualité et la sécurité de l'alimentation.**

1 622 enquêtes et 509 visites d'établissements pour veiller à la loyauté de l'information délivrée aux consommateurs et lutter contre les pratiques illégales notamment en matière de vente de véhicules et de vente à domicile.

71 infractions relevées donnant lieu à **44 mesures de police administrative constatées** et **27 procédures pénales** engagées afin de sanctionner les mauvaises pratiques en matière d'hygiène.

Les services de la préfecture, du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et des sous-préfectures ont opéré **122 visites d'Etablissement Recevant du Public (ERP)** pour s'assurer du respect des normes de sécurité incendie.



La DDCSPP contrôlant un embarquement de porcs



EVENEMENT MARQUANT

Le Plan de Viabilité hivernale

Pour faire face aux conséquences de fortes chutes de neige sur la circulation routière, les services de l'Etat de la DIR'Est, en lien avec les services du département et des communes, ont activé le **Plan de viabilité hivernale dès le 12 novembre 2018 et jusqu'au 11 mars 2019.**

Le Plan de viabilité hivernale établit :

- Une veille météorologique et la surveillance du réseau routier par des patrouilleurs.
- Une définition de 4 niveaux de priorité de dégagement des routes avec un dessalement de 698km de routes prioritaires dans le département.

La DIR'Est, en charge des routes nationales dans le **département de la Meuse**, a ainsi **mobilisé 5 équipes d'intervention** sur l'axe Saint-Dizier/Toul (RN4).



Promouvoir l'Emploi et Soutenir l'Economie

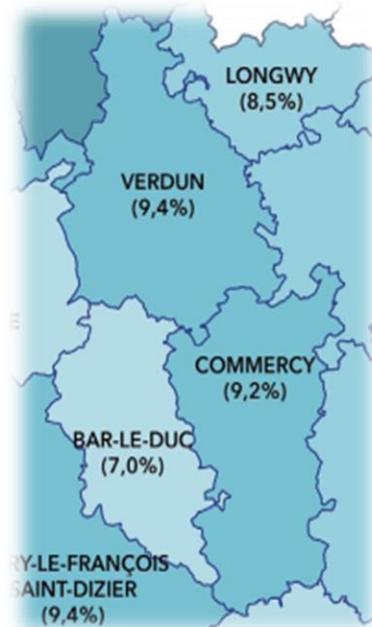


RENFORCER LE TISSU ECONOMIQUE

Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi

Le taux de chômage a baissé en Meuse en 2018, passant de 8,8% de la population active (14 430 personnes à la recherche d'emploi) à la fin de 2017 à **8,2 % (14 240) fin 2018**.

En Meuse, de nombreuses offres d'emploi ne sont pas pourvues à cause **d'une inadéquation entre les compétences demandées** par les entreprises et celles des **demandeurs d'emploi**. Les services de l'Etat ont donc centré leurs priorités sur la formation pour permettre aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre adaptée à leurs besoins et favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Ainsi, **Pôle Emploi et la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE)** se sont fortement mobilisés :



2 100 formations ont été financées par Pôle Emploi en 2018. **70% des demandeurs d'emploi** sortis de formation au 1^{er} trimestre 2018 ont accédé à l'emploi. **203 demandeurs d'emplois** étaient inscrits en **stage** en 2018.

Réalisation de diagnostics avec les entreprises sur les besoins en emplois et compétences : mise en place d'ateliers de recrutement, promotion de l'offre de formation.

133 salariés issus de **3 entreprises** en mutation ont bénéficié de l'aide personnalisée à la transition professionnelle (**AFTP**) pour acquérir de nouvelles compétences.

Participation active de la DIRECCTE au Réseau des développeurs économiques (RDE) et au comité territorial de développement des compétences (CTDC). Ces instances ont pour mission de répondre aux besoins de recrutement, demandes d'aides à l'investissement des entreprises etc. **Plus d'une centaine d'entreprises meusiennes** ont été suivies en 2018.



Opération « #VersUnMétier » : Programme Fibre optique

Pour répondre **aux besoins des entreprises, deux formations de monteur-câbleur-raccordeur en fibre optique** ont été mises en place en avril-juillet 2018 et mai-août 2018 suite à une demande de recrutement de deux entreprises meusiennes. **22 stagiaires** ont été sélectionnés et :

- ✓ **15 ont reçu la certification**
- ✓ **11 ont été recrutés en CDI**
- ✓ **2 ont été recrutés en CDD**



Plus de 1 500 salariés en insertion ont travaillé dans le secteur **en 2018. 740 personnes** ont été nouvellement intégrées en 2018 dans **28 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)**. Ces structures rassemblent notamment des chantiers d'insertion, des entreprises d'insertion ou des associations intermédiaires. En 2018, **51% des bénéficiaires** sont sortis du dispositif en emploi, en formation qualifiante ou pré-qualifiante contre 45% en 2017.

372 parcours emplois compétences (PEC) ont été prescrits dans le secteur non-marchand. L'État prend en charge 30 à 60 % du salaire de la personne recrutée.

La Garantie Jeunes

228 jeunes ont bénéficié du programme **Garanties Jeunes en 2018**. Porté par les services de l'Etat, les missions locales et les employeurs, le dispositif **Garantie Jeunes** s'adresse aux jeunes de **16 à 25 ans** en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé renforcé et de 560 heures de mise en situation professionnelle. Ils reçoivent, contre des engagements, une allocation d'environ 500€.

En 2018, **91% des bénéficiaires** sont sortis du dispositif en emploi, en formation, en alternance ou ont bénéficié d'une immersion de quatre mois en entreprises.

Augmentation des contrats d'apprentissage

Le nombre de contrat est en augmentation en Meuse : 757 contrats d'apprentissage ont été enregistrés de juillet 2018 à mars 2019 (9 mois) **dépassant le résultat de toute la campagne 2017/2018** (751 contrats enregistrés). Aussi, **172 employeurs** meusiens ont bénéficié de l'aide TPE Jeune apprenti pour le recrutement de **183 jeunes de moins de 18 ans**.

La réforme de l'apprentissage avec la loi du 9 septembre 2018 **simplifie et rend plus attractif** le recours au **contrat d'apprentissage**.

- **51% de sorties dynamiques des SIAE contre 45% en 2017**
- **8 millions d'euros de subventions**



- En 2018, la **Garantie Jeunes**, c'est :
- ✓ **228 bénéficiaires**
 - ✓ **9 jeunes sur 10** à la sortie sont en activité ou ont, a minima, bénéficié de 4 mois d'immersion professionnelle en entreprise



SOUTENIR LES ENTREPRISES

Le soutien aux entreprises s'inscrit dans les axes d'interventions prioritaires des services de l'Etat afin de promouvoir une croissance durable de l'économie. L'Etat s'est mobilisé afin de soutenir la trésorerie des entreprises et la compétitivité du territoire. En Meuse, le secteur des services a connu une croissance d'activité de 5 %, la construction de 2 % et l'industrie de 1,5 % en 2018.

Promouvoir la compétitivité des entreprises

17 millions d'euros ont été alloués aux entreprises meusiennes au titre du **Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi en 2018**. Le CICE permet de bénéficier d'une économie d'impôt équivalant en 2018 à 6 % de la masse salariale. A compter de 2019, il sera remplacé par un allègement de cotisations patronales pérenne.

30 entreprises meusiennes ont été rencontrées en 2018 par les services de la DIRECCTE pour faire le point avec les dirigeants sur leur activité, leurs projets, les freins éventuels à leur développement et leur proposer des solutions opérationnelles.



30 entreprises rencontrées



Espace de coworking à Savonnières-devant-Bar

L'Etat accompagne ceux qui entreprennent et innovent en soutenant le projet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'espace de coworking « La Fonderie » à Savonnières-devant-Bar. Elle vise à regrouper chefs d'entreprises, télétravailleurs, start-up qui ont une activité directement liée au numérique ou utilisent simplement les outils numériques. L'espace de coworking propose des bureaux équipés individuels et des équipements professionnels partagés comme une salle de réunion et un espace de formation aux technologies numériques.



Salle de coworking de « La Fonderie »



Soutenir les entreprises en difficulté

Dispositifs financiers

12 entreprises ont été suivies par le Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises. Ce dispositif vise à analyser la situation économique du département et à détecter et soutenir les entreprises en difficulté. L'aide peut prendre la forme d'une obtention de **délais pour le paiement de dettes fiscales ou sociales, d'interventions** auprès des partenaires de l'entreprise pour **maintenir leur soutien**.

3 plans d'apurement définitifs ont été déployés par la **Commission départementale des chefs des services financiers (CCFS)** pour un montant de **40 000 euros**. La CCFS est un guichet unique auprès duquel l'entreprise peut solliciter des délais de paiement pour ses dettes fiscales et une grande partie de ses dettes sociales, en toute confidentialité.

Pérenniser les emplois

3 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été instruits en Meuse en 2018 ayant donné lieu à 44 suppressions d'emplois en 2018 contre 77 en 2017. Le PSE est un **dispositif légal qui vise à éviter les licenciements ou, à défaut, à en limiter le nombre**. **1 PSE** a également été instruit par un autre département et a donné lieu à 10 suppressions d'emplois en Meuse.

57 autorisations d'activité partielle accordées en 2018 aux entreprises rencontrant des **difficultés conjoncturelles** qui permettent d'éviter les licenciements économiques.

LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE)

EVENEMENT MARQUANT EN 2018

Fusion des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Meuse et de la Haute-Marne

L'objectif de la **fusion des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Meuse et de la Haute Marne** est d'être « **plus fort ensemble** » selon Jean-Paul HASSELER, président de la nouvelle CCI de Meuse/Haute-Marne. La fusion des deux CCI est l'aboutissement d'un projet commun et vise à renforcer leurs actions sur ce territoire.

- ✓ **Projets phares** : Cigéo, transformation numérique du territoire.
- ✓ **11 117 entreprises** :
 - 5 304 en Meuse
 - 5 813 en Haute Marne



SOUTENIR L'AGRICULTURE

L'agriculture représente **15% de l'emploi total** du département. Afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire tout en répondant aux défis sanitaires et environnementaux, **l'Etat soutient les agriculteurs** par la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) avec l'Union Européenne. L'Etat apporte un **soutien au développement de l'activité agricole** et plusieurs programmes viennent appuyer les objectifs de la politique agricole :

- ◆ **77 millions d'euros** ont été alloués à près de **2 200 exploitations** en Meuse au titre de la Politique Agricole Commune.
- ◆ **156 exploitations** ont reçu un total de **2,9 millions** d'euros afin de se moderniser et de renforcer leur compétitivité avec le **plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles**.
- ◆ **407 communes** sont désormais répertoriées en **zone défavorisée simple (ZDS)** depuis la révision de la carte des ZDS en 2018, permettant à près de 800 éleveurs meusiens de **bénéficier de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels**.



La Dotation Jeunes Agriculteurs est un dispositif qui accompagne **l'installation de nouveaux agriculteurs**.

La DJA en 2018, c'est :

- ✓ **34** exploitations bénéficiaires
- ✓ **923 000 euros** versés
- ✓ une enveloppe **doublée** par rapport à **2017**

x2

Garantir des revenus justes avec la loi EGalim

La **garantie d'un prix juste au producteur** est au cœur des objectifs de la **loi « Agriculture et Alimentation » (EGalim)** promulguée en novembre 2018. Ce sont désormais **les producteurs qui proposent les prix en fonction des coûts de production**, grâce notamment au renforcement des organisations interprofessionnelles.

La relation commerciale **entre producteurs et grande distribution** est **rééquilibrée** par l'encadrement des promotions et le relèvement de 10 % du seuil de revente à perte.



Protéger les exploitations

Les populations de grands animaux occasionnant des dégâts de plus en plus conséquents aux cultures agricoles, un ensemble de mesures ont dû être mises en œuvre par les services de l'État :

Les **plans de chasse** ont été **augmentés** pour protéger les exploitations des dégradations liées aux suidés et cervidés. Ainsi, **18 800 animaux** ont été prélevés en 2018 dans le cadre du plan cynégétique et les indemnités pour pallier les dégâts dépassent **1 800 000 €** pour l'année 2018. Dans ce contexte, un **nouveau schéma de gestion cynégétique** a été élaboré en 2018 et approuvé en mai 2019 avec l'objectif majeur de **diminution des populations de sangliers**.



Visite officielle de Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture, le 26 octobre 2018 au GAEC Missouri (MONTZEVILLE).

Pour **lutter contre la prédation du loup et accompagner les exploitants** face aux **attaques**, l'État a mis en place un dispositif d'indemnisation et de protection des troupeaux au profit de **6 éleveurs** issus de **38 communes** pour un montant de **27 000 euros** en 2018.



Lieutenant de louveterie avant une battue administrative

EVENEMENT MARQUANT

Les conséquences de la sécheresse sur l'agriculture

A la suite de l'**épisode exceptionnel de sécheresse**, survenu au cours de l'été et de l'automne 2018, l'ensemble du territoire de la Meuse a été reconnu au titre de la **calamité agricole pour perte de récoltes sur cultures fourragères**. **335** éleveurs qui ont déposé une demande vont pouvoir bénéficier d'une **indemnisation** pour un montant global avoisinant **1 440 000 €**. Par ailleurs, les agriculteurs meusiens ont bénéficié d'un **dégrèvement de 58 %** de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), cadastrées "pré", à hauteur de **1 823 000 €**.



EVENEMENT MARQUANT

La lutte contre la Peste Porcine Africaine (PPA)

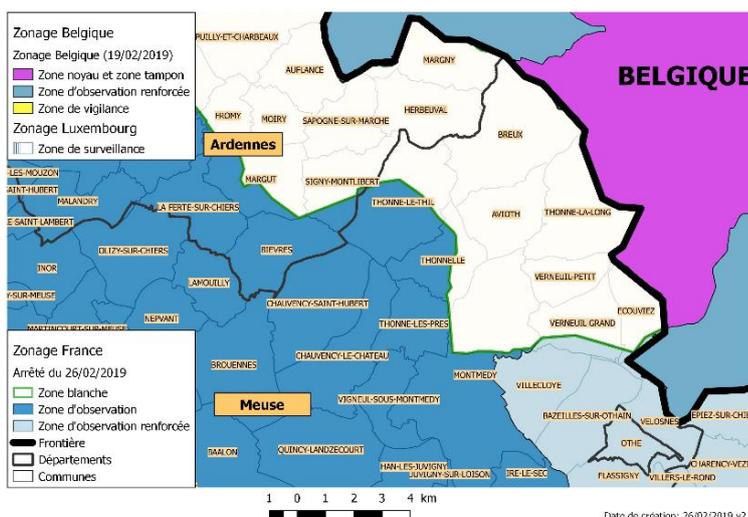
La PPA est une maladie virale qui touche exclusivement la famille des suidés (porcs et sangliers) et qui se propage par l'Est de l'Europe.

La Belgique a été touchée par la PPA à la suite de la découverte du virus sur deux sangliers, le **13 septembre 2018**, à 10km de la frontière française.

Les services de l'Etat de la **DDT, la DDCSPP, l'ONF et l'ONCFS** se sont alors fortement mobilisés pour empêcher l'introduction de la PPA en France, par l'application de **mesures de biosécurité** et de **surveillance** dès le **14 septembre** puis par le financement de la construction d'une clôture électrique à la frontière, réalisée par la fédération des chasseurs.



Le ministère de l'Agriculture a défini dès le mois d'octobre 2018 deux **zones d'observation** qui concernent les Ardennes, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle et dans lesquelles s'appliquent des **mesures de biosécurité** et de **surveillance**. Une **zone blanche** a été également **délimitée** comprenant initialement 9 communes meusiennes entre la clôture grillagée et la frontière franco-belge, et dans laquelle les sangliers sont systématiquement abattus. Ces mesures visent à **protéger les exploitations porcines et l'économie agro-alimentaire du département** et au-delà la filière française.



La filière porcine en Meuse

57 élevages porcins
16 élevages dont 3 de plus de 200 porcs dans le périmètre d'intervention

Près de 50 000 porcs charcutiers produits par an

+ de 18 000 porcs exportés vers les pays tiers ou de l'Union européenne



Favoriser l'attractivité du territoire



INVESTIR POUR DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

Soutenir l'investissement public local

L'État encourage l'aménagement du territoire en soutenant les collectivités territoriales **et leurs groupements dans leurs projets d'investissements.**

De nombreux moyens financiers sont mobilisés :

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Ce dispositif soutient le **développement de l'offre et de l'accessibilité des services publics, l'amélioration du cadre de vie, le développement économique, touristique et culturel.** La DETR est réservée aux communes de moins de 2 000 habitants et celles de moins de 20 000 habitants ne dépassant pas un certain niveau de richesse fiscale.

La politique de la ville

C'est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à améliorer les conditions de vie des habitants.

**POLITIQUE
DE LA VILLE
600 000€**

**DETR
14 000 000€**

250 projets

**FNADT
700 000€**

**DSIL
4 000 000€**

Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Soutien de l'État en investissement et fonctionnement.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Instaurée en 2016 et modifiée en 2018, la DSIL est consacrée essentiellement aux territoires ruraux et complète le soutien à l'investissement public local apporté par la DETR dans une démarche contractuelle avec les bénéficiaires.



L'Etat, par la DETR, a cofinancé près de 250 projets portés par les collectivités en 2018 et notamment : la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Revigny-sur-Ornain (cofinancée par l'ARS), la rénovation des établissements scolaires de Clermont-en-Argonne, de Varennes-en-Argonne, des Islettes et de Consenvoye, la construction de maisons de services aux publics, la réhabilitation électrique de la base de loisirs du Colvert à Fresnes-en-Woëvre, etc.



La future maison de santé de Verdun

2,9 millions
d'euros,
dont 1,7 millions
financés par
l'Etat

EVENEMENT MARQUANT

Action Cœur de ville – 222 villes bénéficiaires en France dont Bar-le-Duc et Verdun

Pour aider les villes moyennes à **renforcer leur attractivité**, l'État a mis en place le programme « **Action cœur de ville** ». Ainsi, l'État a signé une convention avec les villes de Verdun et Bar-le-Duc en 2018. La ville de Bar-le-Duc et huit partenaires ont signé une convention avec l'Etat le 14 novembre 2018, pour une enveloppe de **29 millions d'euros répartie sur 6 ans**. Ce programme finance de nombreux projets développés dans le Sud-Meusien, tel que le **nouveau marché couvert de Bar-le-Duc**.



Signature de la convention « Action Cœur de Ville »
avec Martine Joly, Maire de Bar le Duc
le 14 novembre 2018



Les travaux du marché couvert de Bar le Duc
2.3M d'euros dont 1.3M financés par l'Etat



Développer les projets structurants

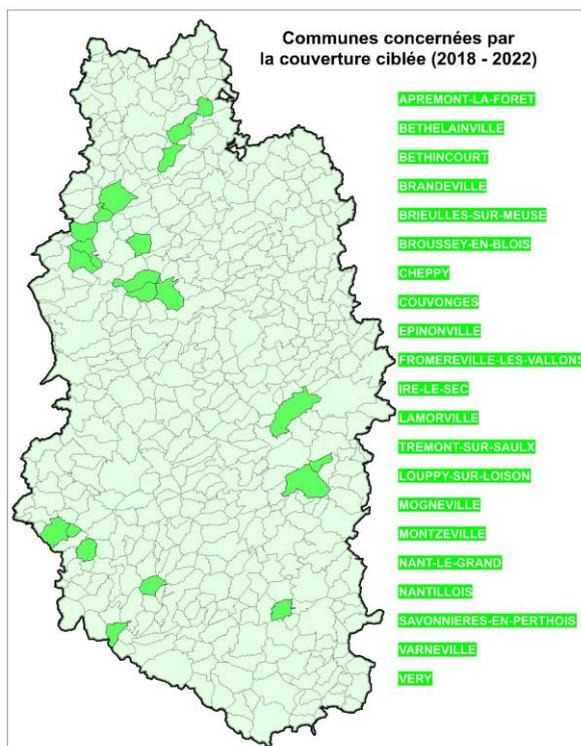
Le **projet d'aménagement de la RN 135** vise à améliorer la circulation sur l'axe structurant pour le Sud de la Meuse. La RN 135 doit contourner Ligny-en-Barrois pour **désengorger** la circulation dans Ligny-en-Barrois et Velaines et **désenclaver une partie du territoire**. L'année 2018 a été marquée par la **finalisation du dossier d'autorisation** du projet au titre de la loi sur l'eau afin d'étudier les incidences sur les milieux naturels et aquatiques. **Une enquête publique a été organisée en avril 2019.**



Réduire la fracture numérique

Le **dispositif « Couverture ciblée »** vise à assurer une **couverture mobile 4G sur l'ensemble du territoire français d'ici 2024**. En janvier 2018, le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord pour **généraliser la couverture mobile** sur l'ensemble du territoire et supprimer les zones blanches. Le dispositif est financé à 100% par les opérateurs privés.

L'Etat en Meuse a créé un comité de pilotage avec le Conseil Départemental, ce comité est chargé d'assurer l'interface entre les opérateurs et les collectivités et de sélectionner puis valider les communes à couvrir en priorité à travers l'installation de pylônes multi-opérateurs. Ainsi, **8 pylônes** doivent être construits d'ici à 2022 au bénéfice de **20 communes**.



Projet CIGEO – Projet de développement du territoire

Le projet de Centre industriel de stockage géologique (CIGEO) est le projet national de centre de stockage profond de déchets radioactifs. Il constitue non seulement un enjeu industriel majeur pour la filière électro-nucléaire française, mais également un enjeu de territoire, en termes d'aménagement et de développement économique, au bénéfice des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne à la frontière desquels son implantation est envisagée.

Le projet CIGEO a déjà fait l'objet de deux débats publics organisés en 2005 et 2013, et de trois lois votées en 1991, 2006 et 2016. La loi du 28 juin 2006 a retenu **le stockage en couche géologique profonde comme la solution pour la gestion à long terme des déchets radioactifs.** La loi 2016-1015 du 25 juillet 2016 a précisé les modalités de création d'une installation de stockage et posé le principe de la réversibilité du stockage sur une durée minimale de 100 ans.

La **sûreté des installations** est une priorité pour les services de l'Etat et la directive Euratom du 19 juillet 2011 impose à la France de mettre en place un **stockage dans des installations appropriées** qui serviront d'emplacement final.



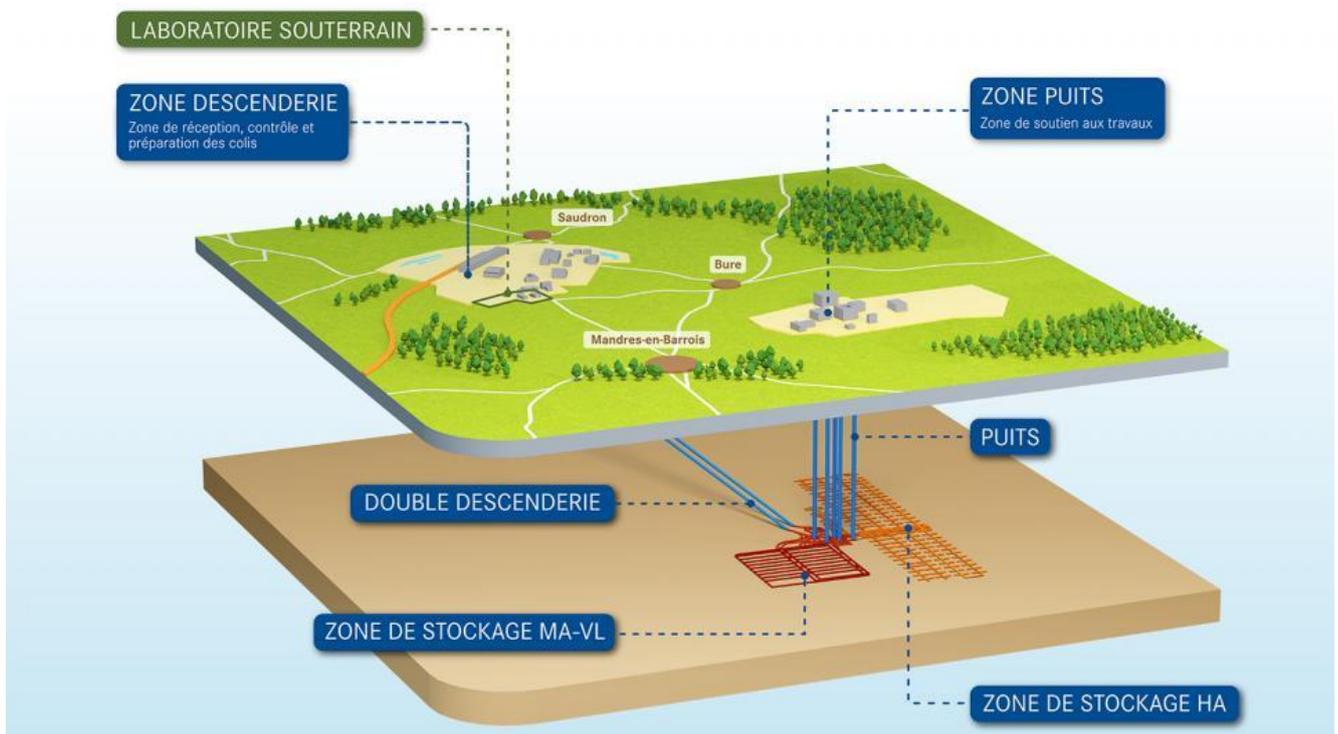
Visite du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire Sébastien Lecornu dans le laboratoire de Bure, le 29 janvier 2018



La réalisation d'un tel projet industriel nécessite **de créer les conditions de son accueil par le territoire**. Tel est l'objectif du **projet de développement du territoire (PDT)** dont la conception a été confiée au préfet de la Meuse en sa qualité de préfet coordonnateur pour le projet CIGEO à compter de la mi-2016.

A l'issue d'une première **phase d'identification des propositions d'actions** en 2017, l'année 2018 a été marquée par un travail de synthèse et de structuration de l'ensemble des propositions autour de **4 axes thématiques** et d'un **calendrier de réalisation** défini en fonction des dates prévisibles de dépôt des dossiers de Déclaration d'Utilité Publique et de Décret d'Autorisation de Création par l'ANDRA pour la réalisation du centre de stockage.

Le Projet de Développement du Territoire (PDT), **recentré sur une soixantaine d'actions**, a fait l'objet de présentations successives, d'une part **au comité de pilotage de juillet 2018**, d'autre part au **comité ministériel de haut niveau du 20 septembre 2018** ; ce qui a permis d'en valider politiquement les orientations et la structuration en 4 axes. Il s'agit, dans un premier temps, de **dynamiser le territoire d'accueil de Cigéo** par la réalisation des aménagements de proximité et la mobilisation de son potentiel humain et économique. Dans un second temps, il s'agira **de tirer profit de l'effet d'entraînement** généré par l'autorisation de création donnée à Cigéo **pour renforcer progressivement l'attractivité** de l'ensemble du département.



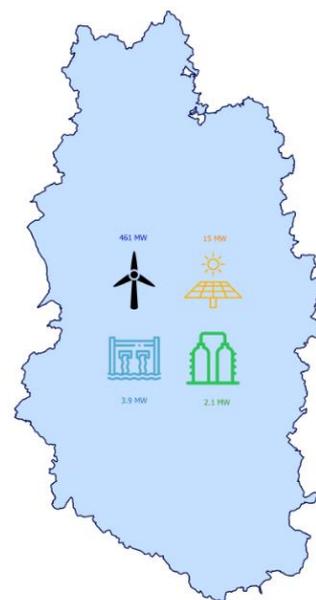
Le projet CIGEO



ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La transition écologique est au cœur des préoccupations des citoyens. Pour lutter efficacement contre le dérèglement climatique, l'Union Européenne s'est fixée comme objectif de satisfaire **27% d'énergies renouvelables dans son bouquet énergétique d'ici à 2030**. La France va plus loin et elle a inscrit dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte l'objectif de porter cette part à **32 % en 2030**. Cette **ambition** nécessite **un fort soutien de l'Etat**.

En Meuse, le développement des énergies renouvelables représente un fort potentiel avec l'énergie éolienne et la méthanisation.



Développer le secteur éolien

Le département de la Meuse compte aujourd'hui **52 parcs éolien autorisés** dont 36 en fonctionnement. **C'est le 3ème département éolien** de la région Grand-Est, il représente **15 % de la puissance installée régionale**. En 2018, 318 Éoliennes ont été autorisées pour 705,15 MW, dont 201 déjà construites et 117 à construire.

3 parcs sont en cours d'instruction, pour environ **18 éoliennes supplémentaires** représentant une puissance totale de **77,1 MW**.

Le Sud Meusien est doté d'un fort potentiel de développement du secteur éolien. Plusieurs **dizaines d'autres projets sont prévus entre 2018 et 2023** pour une puissance cumulée de 300 à 500 MW.



201 éoliennes construites



Parc éolien de Ménil-la-Horgne



Encourager le développement du Biogaz

17 unités de méthanisation sont présentes en Meuse dont **7 nouvelles unités créées en 2018**. Ces unités de tailles diverses peuvent produire jusqu'à 2 Méga Watt heure. Le biogaz est un des secteurs clés du développement des énergies renouvelables en Meuse avec un très fort potentiel de croissance.



Méthaniseur d'une EARL à Herméville-en-Woëvre

95 installations dans la région Grand Est dont 7 en Meuse

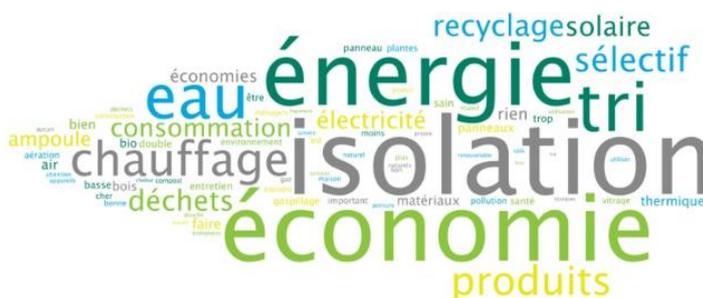
La région Grand Est est pionnière dans le développement de la méthanisation

La région a été récompensée par la **Marianne d'Or du développement durable en décembre 2018**. Le Grand Est mène une politique environnementale ambitieuse en faveur du développement des énergies renouvelables.

Le Grand Est est devenu la **1ère Région française** en puissance installée et en nombre d'installations sur ce mode de production d'énergie. La région est passée de 6 à 87 installations de cogénération entre 2011 et 2018 et compte poursuivre cette progression.



LA MARIANNE D'OR 2018
La distinction des acteurs de la démocratie territoriale



Accompagner les territoires

3.3 millions d'euros ont bénéficié à **4 territoires meusiens** (CA de Verdun, CC du Pays de Stenay, PETR du Pays Barrois et du Pays Cœur de Lorraine) afin d'accélérer leur transition énergétique et écologique. Les fonds ont été alloués avec le dispositif **TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)**. Le TEPCV vise à repérer des territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique. La collectivité s'engage à **réduire les besoins en énergie de ses habitants**, des constructions, des activités économiques, des transports et des loisirs.



Favoriser la performance énergétique des logements

La réduction de la **précarité énergétique** constitue un enjeu majeur pour l'Etat dans son ambition **de réduire l'empreinte carbone** du bâti et de baisser le niveau d'émission de gaz à effet de serre. La **lutte contre les passoires énergétiques** et le soutien aux ménages les plus précaires sont des priorités des politiques de développement durable.

En 2018, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) est intervenue sur **3 objectifs prioritaires** : la **lutte contre la précarité énergétique**, la lutte contre **l'habitat indigne** et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

4 677 000 € ont été versés par l'Etat pour **564 logements** qui ont pu être rénovés en 2018.

Le programme « **Habiter mieux** » de l'ANAH vise à **engager la rénovation énergétique** de nombreux ménages défavorisés.



VALORISER LE PATRIMOINE ET LA MEMOIRE

Préserver le patrimoine

La **Meuse** dispose d'un **patrimoine remarquable** que l'Etat souhaite sauvegarder et valoriser afin de promouvoir le **développement touristique et économique du territoire**. La fréquentation touristique est en forte hausse en 2018 avec **844 000 entrées dans les 5 principaux sites de mémoire** : Ossuaire de Douaumont, Fort de Vaux, Fort de Douaumont, Mémorial et citadelle de Verdun (contre 775 900 entrées en 2017).

En 2018, la Meuse est dotée de 325 édifices protégés au titre des Monuments Historiques et la priorité de l'Etat, avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP), est de préserver et rénover ces édifices historiques.

L'UDAP participe aux **opérations de recensement** et établit **l'état sanitaire de l'édifice** en amont de la présentation du dossier de protection devant la **Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture**.

La première étape d'une rénovation intelligente est la **connaissance des bâtiments du territoire**. En 2018, **tous les édifices protégés** au titre des Monuments Historiques ont fait l'objet **d'un bilan sanitaire** par l'UDAP pour faire le point sur leur état. Il en ressort que :

- 42 sont en mauvais état (soit 13.9% du parc).
- 8 sont en état de péril (soit 2.7% du parc).

Ce constat a **permis d'alerter les propriétaires** sur les **travaux à réaliser**. L'objectif pour les années **2019-2023** est de réaliser des états sanitaires complets et des rapports d'analyse détaillés sur **les interventions à réaliser**.



*Château de Marbeumont - Médiathèque Jean Jeukens à Bar-le-Duc
Edifice protégé au titre des « Monuments historiques »*



De nouveaux sites ont été classés ou étaient en cours d'examen en 2018 :

3 édifices ont été protégés au titre des Monuments Historiques durant l'année 2018 : la nécropole des Eparges, le cimetière de Romagne-sous-Montfaucon et le théâtre de Verdun.

Le dossier de candidature "**Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front ouest)**" pour une inscription au **patrimoine mondial, déposé à l'UNESCO**, est actuellement en cours d'examen. Il concerne notamment le site du cimetière américain de Romagne-sous-Montfaucon.

Un Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Commercy a été validé par un passage en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.



Cimetière américain de Romagne sous Montfaucon

Valoriser le patrimoine de nos petites communes

L'Etat finance la rénovation d'édifices protégés ou non protégés, mène des actions d'appui aux projets communaux auxquelles l'UDAP participe, pour des opérations de travaux mais aussi sur la mise en valeur de leur environnement direct.

En 2018, l'UDAP a pu accompagner la **commune de Boinville-en-Woëvre** dans la **réfection de son église**. Après une étude préalable en 2017, la commune a engagé courant 2018 les **travaux avec l'accompagnement financier** de la Fondation du patrimoine, du Conseil départemental et de la préfecture (DETR). L'UDAP a assuré le **suivi technique** des travaux par la validation des devis et le suivi du chantier.

Cette **mission complète et multi-partenariale** a permis la **restauration complète de l'édifice**.



L'Eglise de Boinville-en-Woëvre après les travaux



Développer le tourisme mémoriel

La Meuse est le premier pôle de tourisme de mémoire dans la région Grand Est et **50 % des visiteurs accueillis en 2018 sont d'origine étrangère**. Les principaux sites mémoriaux du département ont accueilli près **d'un million de visiteurs durant l'année du Centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale**. Des investissements sont également menés afin de développer le tourisme de mémoire dans le département. L'Etat apporte un fort soutien financier pour développer le tourisme mémoriel :

2 750 000 euros ont été alloués à la **rénovation de la citadelle souterraine de Verdun** et la construction d'un **parcours scénographique** en réalité augmentée avec des wagonnets guidés.

555 000 euros au projet de **réalité augmentée à Vaux-devant-Damloup**. Le projet vise à projeter le visiteur dans le village de Vaux pendant la 1^{ère} guerre mondiale grâce à la technologie de la réalité augmentée.



Visite du Préfet à la citadelle en mars 2019

Préserver la mémoire

Inhumation de soldats à la nécropole nationale de Douaumont en présence de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq :

3 soldats de la Première Guerre Mondiale ont été retrouvés sur le chantier du Mémorial de Verdun. La **cérémonie d'inhumation** en hommage au sergent Claude Fournier et à deux soldats inconnus s'est déroulée le 21 février 2018 dans la **Nécropole Nationale de Douaumont**. Geste fort pour la mémoire, **Geneviève Darrieussecq**, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, **a présidé cette cérémonie d'inhumation** aux côtés des autorités et de la famille du soldat.



Geneviève Darrieussecq à l'Ossuaire de Douaumont, le 21 février 2018



EVENEMENT MARQUANT

FONDATION



DU PATRIMOINE

Le Loto du Patrimoine

Le **Loto du Patrimoine** a été lancé au niveau national pour la première fois en 2018. Stéphane Bern a été chargé par le Président de la République d'une **mission contribuant « à la sauvegarde du patrimoine français dans toute sa diversité »**. Près de **50 millions d'euros** ont été recueillis pour l'année 2018.



Labellisé dans le cadre de la campagne « Patrimoine en péril », le **théâtre des Bleus de Bar** a été retenu comme monument emblématique de la région Grand Est. L'association pour la sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar a reçu **358 000 euros grâce au Loto du patrimoine**.



Remise du chèque de la Fondation du Patrimoine par Mme Creff-Walravens, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, aux membres de l'association du Théâtre des « Bleus de Bar », le 15 septembre 2018



EVENEMENT MARQUANT

Visite du Président de la République le 6 novembre 2018

Dans le cadre d'une **itinérance mémorielle sur les lieux marquants de la Grande Guerre**, le **Président de la République s'est déplacé dans la région Grand Est et les Hauts De France du 5 au 10 novembre 2018**. Il s'est rendu **en Meuse le 6 novembre** et a visité le site des **Eparges, le Mémorial de Verdun, le village détruit de Fleury-devant-Douaumont avec des lycéens, la Nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont puis l'Ossuaire de Douaumont**.



Volonté du Président de « panthéoniser » Maurice Genevoix :

Le Président de la République a **annoncé lors de son discours aux Eparges l'entrée au Panthéon de l'écrivain Maurice Genevoix et à titre collectif, ceux et celles de 14** pour rendre hommage aux soldats de la Grande Guerre. Emmanuel Macron a **salué la mémoire de Maurice Genevoix** qui a été blessé aux Eparges et en a fait le récit dans son **recueil "Ceux de 14"**. Son petit-fils, Julien Larere-Genevoix, était également présent.

« Aussi je souhaite que l'an prochain ceux de 14, (...) toute cette armée qui était un peuple, tout ce grand peuple qui devint une armée victorieuse, soit honoré au Panthéon. Je souhaite qu'ils franchissent ce seuil sacré avec Maurice GENEVOIX, leur porte étendard, (...). »



Renforcer la cohésion sociale



INSTRUIRE ET EDUQUER

Garantir la réussite scolaire pour tous les élèves

L'école est le **pilier de la promesse républicaine d'égalité** et les services de l'Etat se sont fortement mobilisés pour garantir une **éducation de qualité** dans les **territoires fragilisés et les territoires ruraux**. Conformément à la volonté du Président de la République de « mettre moins d'élèves partout où il y a des difficultés scolaires », **toutes les classes de CP et CE1 situées en Réseaux d'Education Prioritaire (REP) et REP+ en Meuse ont été dédoublées** avec le dispositif « 100% réussite » à la rentrée 2018.

En Meuse, le **dispositif 100% réussite scolaire** c'est :

- **9 classes de CP et 9 classes de CE1 dédoublées** à la rentrée 2018. **Toutes les classes de CP et CE1** concernées par le dispositif seront dédoublées à la rentrée 2019.
 - **6 classes de CP dédoublées** à la rentrée 2017 en Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+).
- La **politique d'éducation prioritaire** a pour objectif de **corriger l'impact des inégalités sociales et économiques** sur la réussite scolaire par un **renforcement de l'action pédagogique et éducative** dans les écoles et établissements des **territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales (REP+ et REP)**.

[100% DE RÉUSSITE EN CP]

En Meuse, les **postes d'enseignants** sur des classes dédoublées sont à **exigences particulières** et doivent répondre aux conditions suivantes :

- 3 ans minimum d'expérience professionnelle
ou avoir suivi les stages de formation « enseigner en classe dédoublée »
ou être déjà en poste en cycle 2 au sein d'une école de l'Education Prioritaire
- recueillir l'avis favorable de leur inspecteur de l'Education Nationale.



Les **territoires ruraux** font également l'objet d'une attention particulière. En Meuse, les **zones rurales, notamment défavorisées**, bénéficient d'un **accompagnement particulier** qui tend à se rapprocher de la politique de l'éducation prioritaire. Ainsi, pour la rentrée 2018, cet accompagnement de la ruralité s'est traduit par :

- ✓ **L'allègement de CP afin qu'ils comptent entre 13 et 16 élèves.**
- ✓ **La transformation de 4 fermetures de classe en ouvertures de classes « Plus de Maîtres Que De Classes » dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux** concentrés de taille suffisante.
- ✓ **Le maintien de 13 emplois « liaison école collège ».** Ce dispositif spécifique à la Meuse missionne des professeurs des écoles, en milieu rural, de la liaison école/collège pour limiter les risques de rupture entre l'école et le collège.



Visite du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, M. Olivier Wambecke, dans une classe de CE1 dédoublée de l'école Louise Michel à Etain, le 3 septembre 2018



RENFORCER LES SOLIDARITES

Lutter contre l'exclusion

La pauvreté concerne environ 15 % de la population meusienne tous âges confondus et près de 30% des moins de 30 ans. **Lutter contre la pauvreté** est une priorité des services de l'Etat et un plan de lutte contre la pauvreté **de près de 8 milliards** a été présenté par le Président de la République en septembre 2018. En Meuse, cette stratégie nationale sera déclinée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) avec le Conseil départemental en ciblant les publics prioritaires.

Pour **répondre aux besoins immédiats des personnes privées de domicile** et en situation de détresse sociale, la DDCSPP a mis en œuvre plusieurs dispositifs d'hébergement provisoire :

455 places d'hébergement pour soutenir les **publics les plus fragilisés** (Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale, Centre d'hébergement d'urgence, foyer de jeunes travailleurs etc.) pour un financement de près **de 3 350 000 euros**.

Afin **de prévenir les expulsions locatives**, la Commission des Actions de Prévention des Expulsions **s'est réunie 12 fois en 2018**.



Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation, c'est :

- ✓ La **plateforme départementale** de coordination et de régulation du dispositif accueil, hébergement et accompagnement vers l'insertion et le logement
- ✓ **Accompagner** les personnes de l'urgence sociale **vers l'accès au logement**
- ✓ **580 places d'hébergement et de logements accompagnés** gérées par l'AMIE, le Centre Social d'Argonne, l'UDAF et l'Accueil des Jeunes

SIAO



Accompagner les publics fragilisés

2 800 000 euros pour la protection des personnes majeures (à destination des services tutélaires et mandataires individuels). **En 2018, 70 177 euros** ont été alloués pour développer un service de soutien par l'information des tuteurs familiaux.

135 000 euros investis au titre du **Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)** : Le FAPI apporte un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leurs politiques d'insertion dans le cadre d'une convention 2017-2019 conclue avec le préfet.

La solidarité envers les personnes immigrées

Face à l'ampleur de la crise migratoire constatée en Europe, le gouvernement a rappelé **la nécessité de la solidarité nationale et internationale**. En Meuse, celle-ci s'est notamment traduite tout au long de l'année 2018, **par l'accueil de personnes immigrées** et essentiellement des personnes isolées. En Meuse, l'Etat s'est mobilisé afin de répondre à cet afflux pour :

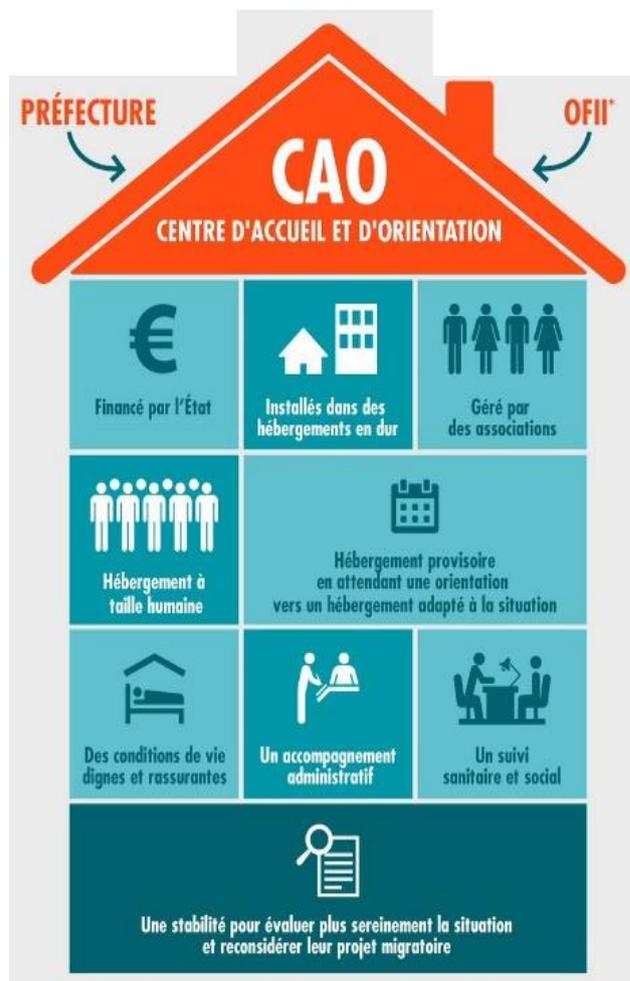
Accueillir les personnes majeures isolées :

365 places en centre d'hébergement dont **195 places** disponibles au Centre d'accueil pour demandeurs d'asile, **140 places** au Centre d'accueil et d'orientation et **30 places** d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile. **2,2 millions** d'euros ont été mobilisés à ce titre.

Accueillir les réfugiés :

Objectif de 175 logements attribués par le SGARE à la Meuse en février 2018. **36 nouveaux logements** ont été attribués au 31 décembre 2018.

Les services de l'Etat avec la DDCSPP ont pour objectif l'intégration des personnes immigrées notamment par l'apprentissage du français. **Dans ce cadre, l'Etat a apporté un soutien financier à diverses associations** dont l'Association Meusienne d'Accompagnement des trajets de vie des migrants (AMATRAMI) et l'association EPSILON **pour un montant de 44 000 euros**.



Accueillir les mineurs non accompagnés (MNA)

Depuis 2013, le département de la Meuse est confronté à une **augmentation du nombre de mineurs non accompagnés** avec un pic en 2018. Face à cette **nette augmentation des flux**, l'Etat a déployé de **nombreux outils et moyens** :

Un protocole pour les MNA a été signé le **4 janvier 2018**. Celui-ci vise à fluidifier le parcours du mineur ou du prétendu mineur en vue de **prévenir les ruptures de prise en charge**. Il implique de nombreux acteurs : Magistrats, Police aux frontières (PAF), Police, Gendarmerie, DDCSPP, ARS, UD DIRECCTE et Préfecture.

A partir de février 2018, des réunions ont été mises en place entre les services du département, de la préfecture et de la DDCSPP en vue de **mieux anticiper les sorties des MNA approchant la majorité**, soit dans le cadre d'un éloignement, soit dans le cadre d'un hébergement.

Mineurs non accompagnés

Un nouvel accord a été trouvé le 18 mai 2018 : l'Etat propose désormais au département une aide de 500 euros par jeune à évaluer. Il finance également son hébergement à hauteur de 90 euros par jour pendant quatorze jours, puis 20 euros du quinzième au vingt-troisième jour.

- ✓ **12 places d'accueil** en maison d'accueil ont été mises à disposition par l'État de façon exceptionnelle pour le Conseil Départemental.

Comment les MNA sont-ils pris en charge?

Lorsqu'un MNA arrive en Meuse, il se présente aux forces de sécurité et sollicite sa prise en charge dans le dispositif d'accueil du Conseil Départemental, se présentant comme mineur et démuné de toute autorité parentale sur le territoire français donc isolé. La Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) contacte les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du Conseil Départemental pour les informer de la présence de MNA. Ils font ensuite l'objet d'une mise à l'abri par l'ASE avant de procéder à leur évaluation (afin de statuer sur leur minorité) qui prend environ 1 mois à 1 mois et demi. Au terme de leur évaluation et s'ils sont évalués mineurs, ils sont pris en charge au sein de l'ASE de la Meuse ou transférés vers un autre département.



Améliorer le cadre de vie des populations urbaines

L'Etat accompagne les **territoires urbains les plus fragiles** à travers la **politique de la ville**. Elle a pour objectif de **réduire les inégalités sociales et les écarts de développement** entre les territoires en développant une **intervention publique renforcée** dans des quartiers urbains en difficulté.

Menée par l'Etat en partenariat avec les collectivités locales, la politique de la ville est mise en œuvre au moyen du « **Contrat de ville** », document cadre qui engage de nombreux partenaires : Etat, Région, Département, Agglomération, Communes, Caisse d'Allocations Familiales, bailleurs sociaux, Mission locale, Agence Régionale de Santé, Pôle emploi etc.

Le département de la Meuse comprend **deux villes** qui font l'objet d'un **soutien particulier** pour aider leurs quartiers sensibles ; **Bar-le-Duc et Verdun**. Les deux communes ont été accompagnées au travers de comités de pilotage et **286 000 euros** ont été investis dans la mise en place d'actions.

Deux fonds ont aidé les communes concernées par la politique de la ville en 2018 :

Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

2.5 millions euros pour Bar-le-Duc en 2018

2.5 millions euros pour Verdun en 2018

+ Dotation politique de la ville 330 000 euros pour Verdun

Pour favoriser la **cohésion sociale** et garantir la **cohérence territoriale**, un programme de **rénovation urbaine** a été engagé dans les quartiers prioritaires « **politique de la ville** ». Dans la Meuse, les engagements de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), c'est :

9M€ dont 8,1 M€ ont été versés au 31 décembre 2018 pour la **réhabilitation et la construction de logements**. Aussi, **4,7 millions d'euros** ont été investis par l'État en 2018 via l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) au profit de **564 logements en Meuse** ce qui correspond à une hausse de **35 % par rapport à 2017**.

298 logements sociaux construits

467 logements démolis

1 421 logements réhabilités

1 124 ménages résidentialisés

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine



LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est une **priorité de l'Etat, grande cause du quinquennat** voulue par le Président de la République. En Meuse, les inégalités et les violences sont significatives. En 2018, le nombre d'hommes demandeurs d'emploi sans activité a diminué de 3,2 % en un an, alors que celui des femmes n'a diminué que de 2,3%. Le nombre de violences faites aux femmes **a augmenté de 22,7% en 2018**.

Pour l'égalité entre les femmes et les hommes

110 000 euros ont permis de cofinancer des **actions pour l'égalité**. L'enveloppe budgétaire a été renforcée pour **l'accueil de jour des femmes** victimes de violences et leur **accompagnement juridique**.

Mise en place **d'actions d'éducation en partenariat avec les acteurs institutionnels** (éducation nationale, collectivités...) et les partenaires dans les établissements scolaires et les accueils collectifs de mineurs.

Suivi de la convention « emploi » entre le Centre d'information des droits des femmes, Pôle emploi et les services de l'Etat.

Mise en place **d'un groupe de travail sur la notion de mixité et la lutte contre les stéréotypes**.

Initier des évènements (colloque, débats, conférence, animations d'ateliers) sur les **droits des femmes à l'occasion du calendrier des droits des femmes** (journée du 8 mars...).



Contre les violences faites aux femmes

Mise en œuvre d'un nouveau dispositif « **intervenant social en commissariat et gendarmerie** », avec un poste partagé à 50/50 par deux intervenantes sociales.

3 accueils de jour pour les **femmes victimes de violences** portés également par l'AMIE et le CSA.

Action de formation à destination des professionnels de santé du département, en partenariat notamment avec les Procureurs sur la prise en charge des femmes victimes de violences.

Organisation d'une **semaine de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes**, la « **Semaine Orange** », à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes le 25 novembre 2018. Cette action a mobilisé tant la société civile, les collectivités que les services de l'Etat.



**NE LAISSER
PERSONNE DE CÔTÉ :
METTRE FIN À LA
VIOLENCE À L'ÉGARD
DES FEMMES ET
DES FILLES**

Pour l'insertion des personnes handicapées

La DDCSPP participe à la gestion du **Fonds Départemental de Compensation du Handicap** au sein d'un comité qui réunit de nombreux acteurs. En 2018, pour le département de la Meuse, la contribution de l'Etat a représenté **une aide financière d'un montant de 62 000 euros** pour un total de **60 dossiers financés**.

Organisation de la « **Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées** » du 19 au 25 novembre 2018. Cette semaine vise à **promouvoir l'insertion professionnelle** par la **rencontre** avec des employeurs et à la **participation** à des forums.



Boîte à idée Bar-le-Duc, novembre 2018



VALORISER LA VIE ASSOCIATIVE

Le département de la Meuse est doté d'un **tissu associatif très dynamique** avec près de **5 000 associations soutenues par les services de l'Etat**. Les associations sont essentielles à la **cohésion de la société et au vivre ensemble**. En Meuse, la délégation départementale à la vie associative de la DDCSPP déploie **la politique de soutien de l'Etat** à la société civile pour porter des projets d'intérêt général.

Soutenir les initiatives porteuses de projets d'intérêts collectif et général :

134 000 euros ont été alloués à **38 associations** au titre de **l'enveloppe « fonctionnement innovation » du Fonds pour le Développement de la Vie Associative**.



Remise de médailles aux bénévoles, le 12 décembre

Pour la jeunesse et le sport

21 300 euros ont permis de subventionner **14 projets en 2018**. Ce fonds constitue le budget départemental jeunesse et action populaire et **visé à soutenir des actions développées** par les villes, les structures d'éducation prioritaires, des actions de formation, etc.

285 jeunes femmes et hommes ont signé un contrat de **Service Civique auprès de 81 organismes** (60 associations, 5 collectivités locales, 7 administrations ou services publics, 8 établissements publics). L'Education nationale est le **premier organisme d'accueil avec 75 volontaires**.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un outil d'intervention de diagnostic et d'appui à la structuration destiné à l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, fondations, mutuelles etc.).

L'Etat participe également à **promouvoir l'engagement au service de l'intérêt général** en récompensant les bénévoles par la **Médaille de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif**.

22 emplois sont soutenus financièrement pour un total de **170 000 euros**. **Un nouvel emploi** a été subventionné en **2018** à l'association **Union Sportive Thiervilloise de Tennis**. **19 emplois** soutenus à hauteur de **135 000 euros** par le **Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire**.

137 Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ont été délivrés en 2018.



Modernisation de l'action publique



FAVORISER L'ACCÈS NUMÉRIQUE AUX SERVICES PUBLICS

La **garantie de l'accès des citoyens aux services publics** est une des missions prioritaires de l'Etat. La transformation numérique redéfinit les attentes des citoyens et les modes d'accès aux services publics.

Le gouvernement a **pris en compte l'évolution de ces attentes** avec le **Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG)**. Ce plan vise à **dématérialiser de nombreuses démarches** et recentrer les préfectures et sous-préfectures sur 4 missions principales : la gestion de crise, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité.



Le PPNG en Meuse, c'est :

1/ Le déploiement de télé-procédures pour faciliter les démarches des usagers pour demander et obtenir les certificats d'immatriculation, permis de conduire, cartes nationales d'identité et passeports. **Les demandes se font uniquement en ligne.**

- ✓ Fermeture des guichets **en avril 2018**
- ✓ Réaliser les demandes sans se déplacer en Préfecture ou Sous-Préfecture
- ✓ Nouvel organigramme fonctionnel
- ✓ Affectation des agents des titres dans d'autres services liés aux 4 priorités



2/ L'accompagnement des usagers les plus éloignés du numérique

Si la dématérialisation permet de **simplifier l'accès aux services publics** pour une majorité d'usagers, les pouvoirs publics sont également soucieux de **renforcer l'inclusion des citoyens les plus éloignés du numérique**. Pour aider les usagers dans leurs démarches, la Meuse est dotée de :

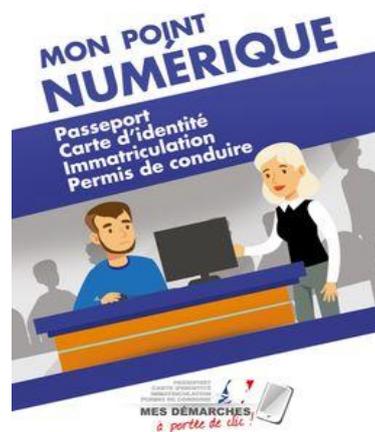
- ✓ **4 points numériques** en préfecture et sous-préfecture (3 à Bar-le-Duc, 1 à Commercy et 2 à Verdun)



- ✓ **9 points numériques** dans le département (Bureaux de postes, communauté de communes...)

Qu'est-ce qu'un point numérique ?

Le point numérique offre la possibilité d'effectuer facilement ses démarches en ligne. Il se compose **d'un ordinateur relié aux sites internet** permettant l'accès aux **télé-procédures du ministère de l'intérieur**, d'une imprimante et d'un scanner. Un **médiateur numérique** est présent pour accompagner les usagers dans leurs démarches.



Un agent en service civique renseigne un usager au point numérique de la préfecture de la Meuse

3/ Le contrôle de la légalité des actes des collectivités locales

Le Préfet est chargé de contrôler la conformité des actes des collectivités territoriales et de leurs établissements avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ce contrôle de légalité concerne la plupart **des délibérations prises par les organes délibérants desdites collectivités** et desdits établissements, les **marchés publics** supérieurs à 209 000 euros HT, ou encore la majorité des **décisions prises par les maires ou les présidents d'EPCI** dans l'exercice de leurs pouvoirs de police.

À **ce contrôle de légalité**, s'ajoute un **contrôle budgétaire** exercé par le **Préfet** en lien avec la Chambre Régionale des Comptes qui a pour objet de s'assurer du **respect par les collectivités**



territoriales et leurs établissements, des règles applicables à l'élaboration, l'adoption et l'exécution de leurs budgets.

S'agissant du nombre d'actes contrôlés au titre du contrôle de légalité en 2018, il s'est élevé à **15 531 pour 28 916 actes reçus, soit un taux de contrôle de 53,71 %**. Ces actes ont donné lieu à la rédaction de **145 lettres d'observations**, la plupart ne demandant pas formellement le retrait de l'acte, mais le respect de la règle à l'avenir. A la suite de ces lettres, **31 actes ont été retirés par les organes délibérants des collectivités et établissements concernés**. Par ailleurs, **6 actes ont été déférés en 2018 devant le Tribunal Administratif de Nancy** aux fins d'annulation.

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, **11 401 documents budgétaires** ont été reçus en 2018 dont **5 698 ont été contrôlés**, portant le taux de contrôle des actes reçus à **50%**. Ces documents ont généré **271 lettres ou courriels d'observations** qui ont permis **que 179 d'entre eux** soient corrigés.



4/ La lutte contre la fraude documentaire pour garantir que tout document émis est valable est une des priorités du Plan Préfectures Nouvelle Génération. Un poste de référent fraude a été créé en Meuse. **10 cas de fraude documentaire ont été détectés : 5 concernent des demandes de cartes nationales d'identité/passeport, 2 concernent des permis de conduire et 3 concernent des demandes de titre de séjour** par des mineurs non accompagnés sortis du dispositif de l'aide sociale à l'enfance.



Garantir la qualité des services

Afin de renforcer la **transparence sur l'efficacité et la qualité des services publics**, les services de l'État en Meuse ont déployé le **programme « Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics »** en février 2018. Le taux de satisfaction des usagers est de **70 %** pour ce qui concerne la délivrance des titres avec un délai moyen de 1 jour pour le permis de conduire et 5 jours pour les certificats d'immatriculation.



- (1) Enquête de satisfaction nationale conduite par l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) concernant les télé-procédures relatives aux permis de conduire (hors auto-école), aux cartes grises et aux cartes nationales d'identité/passeports.
- (2) Données de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Source ANTS.
- (3) Délai médian d'instruction de la plateforme de traitement des demandes des titres (CERT) rattachée à votre préfecture. Le délai médian signifie que 50 % des usagers obtiennent leur permis de conduire dans un délai inférieur à celui indiqué. Le délai moyen de délivrance pourra à terme être mesuré. Source ANTS.
- (4) Délai national pour toutes demandes de cartes grises. Source ANTS.
- (5) Source : indicateur local mesuré en préfecture.
- (6) Enquête conduite auprès d'un panel d'usagers sur la difficulté des usagers à demander leur carte grise ou leur permis de conduire sur internet, sur une échelle de 1 (démarche facile) à 5 (démarche compliquée). Source ANTS.



EVENEMENT MARQUANT

La préparation de la réforme du prélèvement à la source

L'administration fiscale a procédé à la **préparation d'une réforme d'ampleur de la collecte d'impôt : le prélèvement à la source**. Cette mesure supprime le **décalage d'un an** entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus. Le **paiement de l'impôt s'adapte donc, en temps réel, à la situation de l'usager** (revenus, évènement de vie). Pour les salariés et les retraités, l'impôt est directement prélevé par l'employeur ou l'organisme qui verse la retraite.



ASSURER UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE

Afin de rendre un service public de proximité et de qualité aux **usagers les plus éloignés des grands opérateurs nationaux** (Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, maladie, retraite, La Poste...), les services de l'État soutiennent le développement des **maisons de services au public (MSAP)**. Pour répondre aux besoins de services publics, **1 maison de services au public a été labellisée en 2018, 4 en 2017, 4 en 2016**.

L'Etat **améliore donc le maillage** des services publics dans les territoires ruraux.



La MSAP d'Etain

12 MSAP labellisées par le préfet en Meuse au 1^{er} trimestre 2019 dont 5 dans les agences de La Poste. La labellisation permet aux collectivités territoriales et à leurs établissements ainsi qu'aux associations porteuses des MSAP d'obtenir un financement de **50% de leurs frais de fonctionnement**.

1 MSAP a été labellisée à Etain en 2018.



Les Maisons de Services au Public en Meuse



Aussi, les services de l'Etat se mobilisent pour assurer un **service public au plus près des citoyens** et notamment avec le soutien au dispositif **MSAP mobile porté par le Conseil Départemental**. En Meuse, un **véhicule au sein duquel les citoyens pourront réaliser de nombreuses démarches administratives** va être mis service. L'objectif est de lutter contre les inégalités géographiques et sociales en assurant un accès aux services publics dans les territoires les plus isolés. Ce nouveau dispositif sera déployé sur **30 communes sur le périmètre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur de Lorraine**. Il pourrait assurer une présence de 10 demi-journées par mois dans chaque commune (soit une semaine par communauté de commune (Codecom)).



Exemple de la MSAP mobile de Tonnay-Charente en Charente-Maritime



Renforcer l'accès aux soins de proximité

Pour **lutter contre la désertification médicale** en milieu rural, l'État et notamment l'ARS, soutient le développement d'une **offre de soins pluridisciplinaire** par le biais des maisons et pôles de santé. La délégation territoriale de l'ARS Grand Est a mis en œuvre la politique visant à attirer les professionnels de santé notamment les jeunes praticiens, médecins installés ou pas encore installés.

26 maisons de santé implantées en Meuse, favorisent un exercice coordonné et collectif des professionnels de santé (professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens).

13 jeunes médecins en Meuse bénéficient du statut de praticien territorial de médecine générale. En s'engageant à exercer dans une zone déficitaire d'offre de soins, ils bénéficient d'une garantie de revenus minimum et d'une meilleure protection sociale.

17 praticiens bénéficient du **contrat de stabilisation et de coordination**. En s'engageant à exercer sur le territoire et à former les futurs diplômés, ils **bénéficient d'une aide financière de 5 000 euros par an et/ou de majoration et de compléments de revenus**. Ainsi le nombre de médecins généralistes arrivants est supérieur au nombre de médecins partants, ce qui améliore la démographie médicale Meusienne.

Maintenir une offre éducative de qualité et de proximité dans les territoires ruraux

Afin de **maintenir un service public éducatif de qualité sur l'ensemble du département**, une convention cadre "pour le maintien d'une école de qualité en milieu rural" a été signée en 2017 au sein de l'académie de Nancy-Metz, la préfecture de la Meuse, le conseil départemental, l'association des Codecom et l'association des maires ruraux. Le dispositif s'est déployé et **3 conventions de ruralité ont été signées en 2018**.

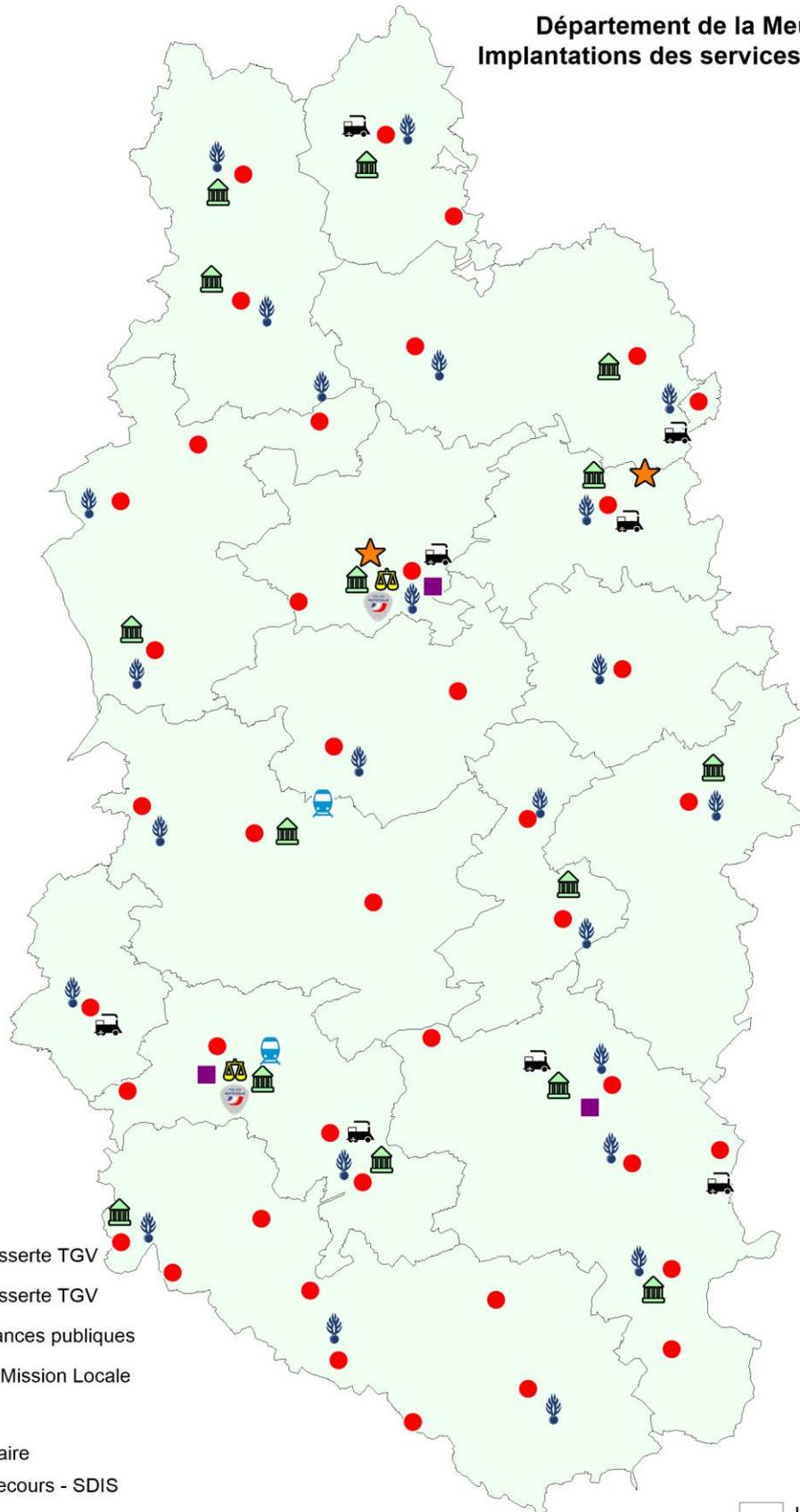
Une **convention ruralité** a pour objectif un **regroupement et une mise en réseau d'écoles**. Les autorités académiques proposent **aux élus des territoires concernés par des baisses démographiques un accompagnement aux réorganisations du réseau des écoles** en maintenant les postes d'enseignants. Cela garantit la qualité et la pérennité du réseau des écoles en milieu rural.



Annexes



Département de la Meuse Implantations des services de l'Etat



Services publics :

-  Gendarmerie
-  Police
-  Gare avec desserte TGV
-  Gare sans desserte TGV
-  Centre de finances publiques
-  Pôle emploi - Mission Locale
-  TGI
-  Emprise Militaire
-  Centres de secours - SDIS

 Limites EPCI



Organigramme des services de l'Etat en Meuse au 01/06/2019



Alexandre ROCHATTE
Préfet de la Meuse

Le corps préfectoral



Michel GOURIOU
Secrétaire général
Sous-préfet de Bar-le-Duc



Benoît VIDON
Sous-préfet
De Verdun



Cédric VERLINE
Sous-préfet
De Commercy



Philippe LERAÏTRE
Sous-préfet
Directeur du projet CIGEO



Jean-Michel RADENAC
Directeur de cabinet

Les directions départementales interministérielles



Philippe CARROT
Directeur de la
DDT



Laurent DLEVAQUE
Directeur de la
DDCSPP

Les unités et délégations départementales



Raymond DAVID
Responsable de
l'unité
départementale de
la DIRECCTE



**Nadia CORRAL-
TREVIN**
Cheffe de
l'UDAP



Denis MAIRE
Adjoint au chef
de l'unité
départementale
de la DREAL



Cédric CABLAN
Délégué
départemental
de l'ARS

Les directions de la préfecture



Laurent WISLER
Directeur de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial



Laurent MAITREHEU
Directeur des ressources
humaines et des moyens



Alba BERTHELEMY
Directrice de la citoyenneté et de la
légalité



Florent JAUGEON
Directeur interministériel
départemental des systèmes
d'information et de
communication

Les directions départementales



Thierry DICKELE
Directeur
académique des
services
départementaux de
l'Education nationale



**Jean-Bernard
GOSSOT**
Directeur
départemental
des finances
publiques



**Colonel Eric
TAILLANDIER**
Délégué militaire
départemental
Commandant d'armes de
la place de Verdun



Le clin d'œil de l'administration

En 1830, le préfet rappelait les mesures d'ordre pour la correspondance.

